



BILLETS À COUPONS CONDITIONNELS DE 6,12 \$ US REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION ET LIÉS À L'INDICE S&P 500®, SÉRIE 412 (\$ US) DE LA BNE

Billets avec capital à risque – Échéant le 30 juin 2032

Le 10 juin 2025

Le prospectus préalable de base simplifié de La Banque de Nouvelle-Écosse daté du 4 mars 2024, un supplément de prospectus connexe daté du 5 mars 2024 et le supplément de fixation du prix n° 5187 (le « supplément de fixation du prix ») connexe daté du 10 juin 2025 (collectivement, le « prospectus ») ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus, et de ses modifications ou suppléments qui ont été déposés, doit être transmis avec le présent document. Le prospectus et ses modifications ou suppléments contiennent de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et ses modifications ou suppléments pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision de placement. On peut aussi obtenir un exemplaire du prospectus préalable de base simplifié, du supplément de prospectus et du supplément de fixation du prix sur www.sedarplus.ca. À moins que le contexte ne s'y oppose, les termes clés qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est donné dans le prospectus.

Liés à
l'indice S&P 500®

Coupons conditionnels
d'un maximum
de 6,12 \$ US par année,
payables mensuellement

Remboursement par anticipation
automatique trimestriel égal
à 110,00 % du niveau initial
de l'indice à compter
du 30 juin 2026

Protection conditionnelle
du capital de 30,00 %
à l'échéance

PRINCIPALES CONDITIONS

Émetteur

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »)

Indice*

Indice S&P 500® (l'« indice »)

Coupons mensuels

À chaque date de paiement, les porteurs inscrits pourraient recevoir un coupon qui sera établi comme suit :

Si le niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation du coupon pertinente est supérieur ou égal au niveau de la barrière, le coupon sera de :

0,51 \$ US par billet.

Si le niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation du coupon pertinente est inférieur au niveau de la barrière :

aucun coupon ne sera versé.

Certaines dates de paiement tomberont au cours du même mois pendant la durée des billets. Voir « Dates d'évaluation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation » dans le supplément de fixation du prix. Les coupons totaux pendant la durée des billets ne peuvent être supérieurs à 42,84 \$ US par billet. Si les billets sont automatiquement remboursés par anticipation par la Banque, les porteurs recevront à la fois le capital et le coupon à l'égard de la date de constatation applicable.

Remboursement par anticipation automatique

La Banque remboursera automatiquement les billets par anticipation si le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation est supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique (égal à 110,00 % du niveau initial de l'indice). Les billets peuvent être remboursés par anticipation trimestriellement comme il est indiqué dans le supplément de fixation du prix et ils ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant le 30 juin 2026. Si le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation n'est pas supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique, la Banque ne remboursera pas automatiquement les billets par anticipation.

Protection conditionnelle du capital

Protection conditionnelle du capital de 30,00 %. Les billets offrent une protection conditionnelle du capital à l'échéance si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au niveau de la barrière (égal à 70,00 % du niveau initial de l'indice). Si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière, le porteur de billets sera entièrement exposé à toute tranche du rendement négatif lié au cours de l'indice, de sorte qu'il pourrait perdre la quasi-totalité de son placement (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet).

* Le niveau de clôture de l'indice illustre uniquement l'appréciation ou la dépréciation du cours des titres des émetteurs qui le composent et ne tient pas compte des dividendes, distributions ou autres revenus ou sommes cumulés ou versés sur ces titres. En date du 30 mai 2025, le taux de rendement annuel des dividendes sur l'indice était de 1,30 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 9,46 % sur la durée des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur les titres de l'indice demeurent constants.

Fundserv	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Durée jusqu'à l'échéance
SSP6056	24 juin 2025	30 juin 2025	7 ans (s'ils ne sont pas remboursés par anticipation)

INFORMATION

www.billetsscotia.com

Ventes et marketing :

1 866 416-7891

Service à la clientèle de Fundserv (pour les conseillers) :

1 833 594-3143

L'information ci-dessus doit être lue en parallèle avec le prospectus.

Banque Scotia

AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

Capital

100,00 \$ US par billet

Souscription minimale

5 000 \$ US (50 billets)

CUSIP

06418Y4B1

Code Fundserv

SSP6056

Indice

Le rendement des billets éventuellement produit par les coupons et le remboursement du capital à l'échéance dépendront du rendement lié au cours de l'indice S&P 500® (l'« indice »), qui représente le segment des sociétés à grande capitalisation du marché boursier américain.

Le niveau de l'indice peut être touché par la volatilité des cours des titres de capitaux propres des émetteurs qui composent l'indice, ce qui signifie que les cours peuvent fluctuer et évoluer considérablement sur d'assez courtes périodes, si bien que le rendement de ces cours ne peut être prédit et qu'un investissement lié aux niveaux de l'indice peut aussi être volatil. Les investisseurs éventuels sont priés de consulter les sources publiques au sujet des niveaux de l'indice, des tendances à la fluctuation des niveaux de l'indice et des cours et des tendances dans la négociation des titres qui composent l'indice avant d'investir dans les billets. Voir « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix.

Les billets ne représentent pas un placement direct ou indirect dans l'indice ni sur les titres qui le composent. Les porteurs de billets n'auront aucun des droits conférés par ces titres, notamment les droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur ceux-ci. Le niveau de clôture de l'indice illustre uniquement l'appréciation ou la dépréciation du cours des titres des émetteurs qui le composent et ne tient pas compte des dividendes, des distributions ou des autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur ces titres. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'indice au 30 mai 2025 était de 1,30 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 9,46 % sur la durée d'environ sept ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur les titres de l'indice demeurent constants. Rien n'oblige la Banque à détenir des droits sur l'indice ou sur les titres qui le composent.

Date d'évaluation initiale

Le 30 juin 2025 (la « date d'évaluation initiale »), ou le jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour de bourse, sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Date d'évaluation finale

Le 24 juin 2032 (la « date d'évaluation finale »), ou le jour de bourse précédent si ce jour n'est pas un jour de bourse, sauf en cas de remboursement anticipé automatique des billets et de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Dates d'évaluation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation

Les dates d'évaluation du coupon, dates de constatation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation propres aux billets sont ceux indiqués dans le supplément de fixation du prix (voir « Dates d'évaluation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation » dans le supplément de fixation du prix), sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix) et en cas de remboursement anticipé automatique des billets par la Banque. Si la Banque les rembourse automatiquement par anticipation à une date de remboursement par anticipation avant la date d'échéance, les billets seront annulés, toutes les sommes dues seront payées aux porteurs à la date de paiement applicable et les porteurs n'auront droit à aucun autre paiement au titre des billets.

Remboursement à l'échéance

Les porteurs inscrits auront droit à la somme payable par billet si les billets sont automatiquement remboursés par anticipation par la Banque ou à l'échéance, selon le cas (dans chaque cas, le « remboursement à l'échéance »), calculée par l'agent des calculs conformément à la formule applicable suivante :

Si le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation est supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

capital

Si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

capital

Si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

capital + (capital × rendement de l'indice)

Le remboursement à l'échéance sera considérablement inférieur au capital investi par l'investisseur si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière. Le remboursement à l'échéance sera d'au moins 1,00 \$ US par billet. **Le rendement des billets ne reflétera pas le rendement total qu'un investisseur recevrait s'il était propriétaire des titres qui composent l'indice.**

Niveau de remboursement par anticipation automatique

110,00 % du niveau initial de l'indice

Niveau de la barrière

70,00 % du niveau initial de l'indice

Rendement de l'indice

Pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif) calculé par l'agent des calculs selon la formule suivante :

(niveau final de l'indice – niveau initial de l'indice) ÷ niveau initial de l'indice

Niveau de clôture de l'indice

Le niveau ou la valeur de clôture officiel de l'indice un jour donné, calculé et annoncé par le promoteur d'indice un jour de bourse.

Niveau initial de l'indice

Le niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale.

Niveau final de l'indice

Le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation ou à la date d'évaluation finale, selon le cas.

Monnaie

Les billets sont libellés en dollars américains et les sommes dues aux termes des billets seront payables en dollars américains. Aucune conversion de devise ne sera appliquée lors du calcul des sommes dues aux termes des billets. Sauf indication contraire, dans le présent document, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

Inscription à la cote et marché secondaire

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un marché. Scotia Capitaux Inc. fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin de tenir un marché secondaire quotidien pour la vente des billets, mais elle se réserve le droit de cesser de le faire à l'avenir, à son entière discrétion, sans en donner préavis aux porteurs.

Frais de négociation anticipée

Délai de vente	Frais de négociation anticipée (% du capital)
0 à 90 jours après la date d'émission	3,50 %
91 à 180 jours après la date d'émission	1,50 %
Par la suite	Néant

Admissibilité aux fins de placement

Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP.

Frais

Une commission de vente de 2,50 \$ US par billet vendu (soit 2,50 % du capital) sera payable aux courtiers en valeurs, qui la verseront à des représentants, notamment ceux dont ils auront retenu les services et dont les clients achètent des billets. À la clôture, la Banque versera directement à Wellington-Altus Private Wealth Inc., en qualité de placeur pour compte indépendant, une rémunération d'au plus 0,15 \$ US par billet vendu (soit au plus 0,15 % du capital). Le paiement de ces frais ne réduira pas le montant à la base du calcul du remboursement à l'échéance payable au titre des billets.

EXEMPLES HYPOTHÉTIQUES

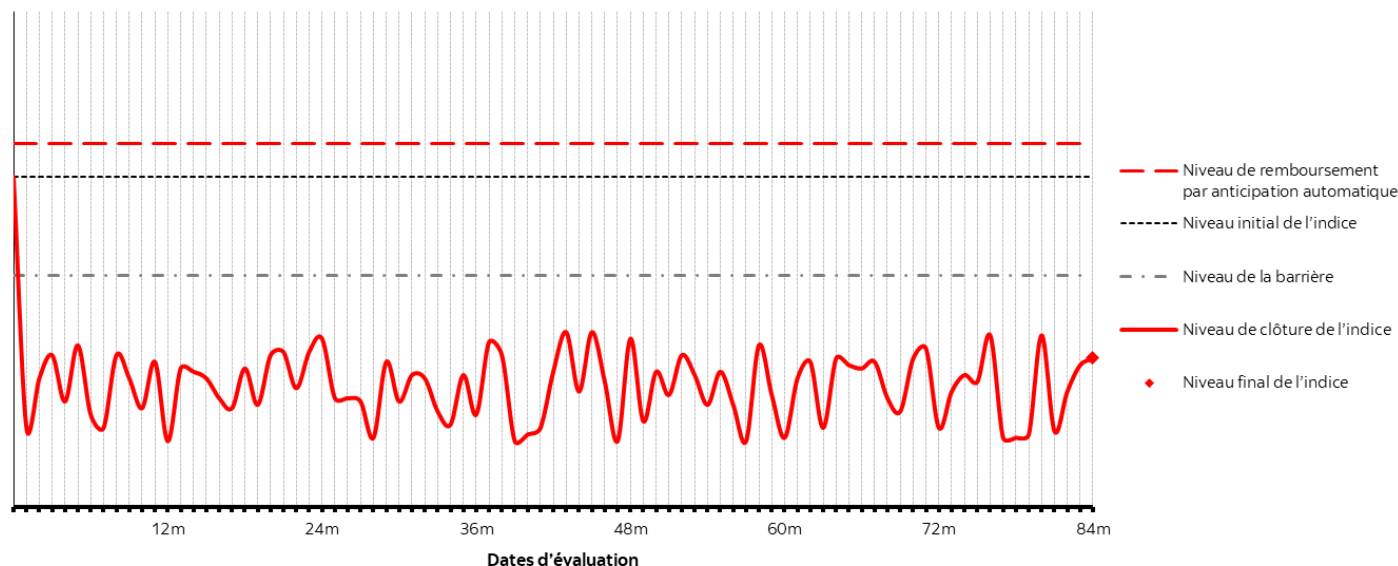
Les exemples hypothétiques suivants indiquent la manière dont les coupons et le remboursement à l'échéance seraient calculés et établis en fonction de certaines hypothèses qui sont présentées ci-après. **Les exemples n'ont qu'une valeur d'illustration et ne doivent pas être considérés comme une estimation ou une prévision du rendement de l'indice ni du rendement que les billets pourraient produire.** Le rendement des billets sera calculé en fonction de l'évolution du cours de l'indice, qui ne reflétera pas la valeur des dividendes, distributions et autres revenus ou sommes cumulés ou versés sur les titres qui composent l'indice. Certaines sommes d'argent sont arrondies au cent près et le symbole « \$ » désigne la monnaie pertinente pour les montants en dollars et les cours hypothétiques précis, compte tenu du contexte.

Valeurs hypothétiques pour les calculs :

Niveau initial de l'indice* :	100,00
Niveau de la barrière :	70,00 % du niveau initial de l'indice = 70,00 % × 100,00 = 70,00
Niveau de remboursement par anticipation automatique :	110,00 % du niveau initial de l'indice = 110,00 % × 100,00 = 110,00
Coupon :	0,51 \$ US

* Le niveau initial de l'indice de 100,00 est un niveau hypothétique, choisi à des fins d'illustration seulement. Il ne représente ni le véritable niveau initial de l'indice ni une estimation ou prévision de celui-ci. Le véritable niveau initial de l'indice sera égal au niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale.

Exemple n° 1 – Les billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation puisque le niveau de clôture de l'indice à chaque date de constatation est inférieur au niveau de remboursement par anticipation automatique. Le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière.



Comme le niveau final de l'indice (45,00) à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

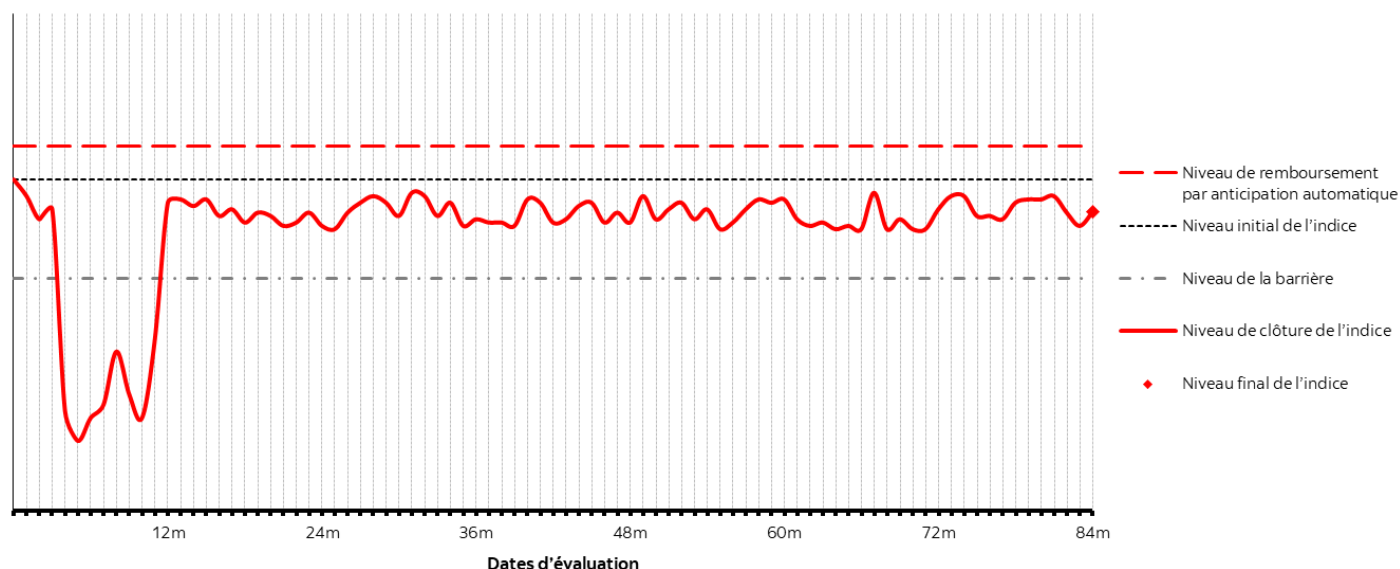
capital + (capital × rendement de l'indice)

$$100,00 \$ US + (100,00 \$ US \times -55,00 \%) = 45,00 \$ US \text{ par billet}$$

Dans cet exemple, étant donné que le niveau de clôture de l'indice est inférieur au niveau de la barrière à toutes les dates d'évaluation du coupon, l'investisseur ne reçoit aucun coupon.

L'investisseur reçoit un remboursement à l'échéance de 45,00 \$ US par billet à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ -10,78 % par billet.

Exemple n° 2 – Les billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation puisque le niveau de clôture de l'indice à chaque date de constatation est inférieur au niveau de remboursement par anticipation automatique. Le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au niveau de la barrière.



Comme le niveau final de l'indice (90,00) à la date d'évaluation finale est supérieur au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

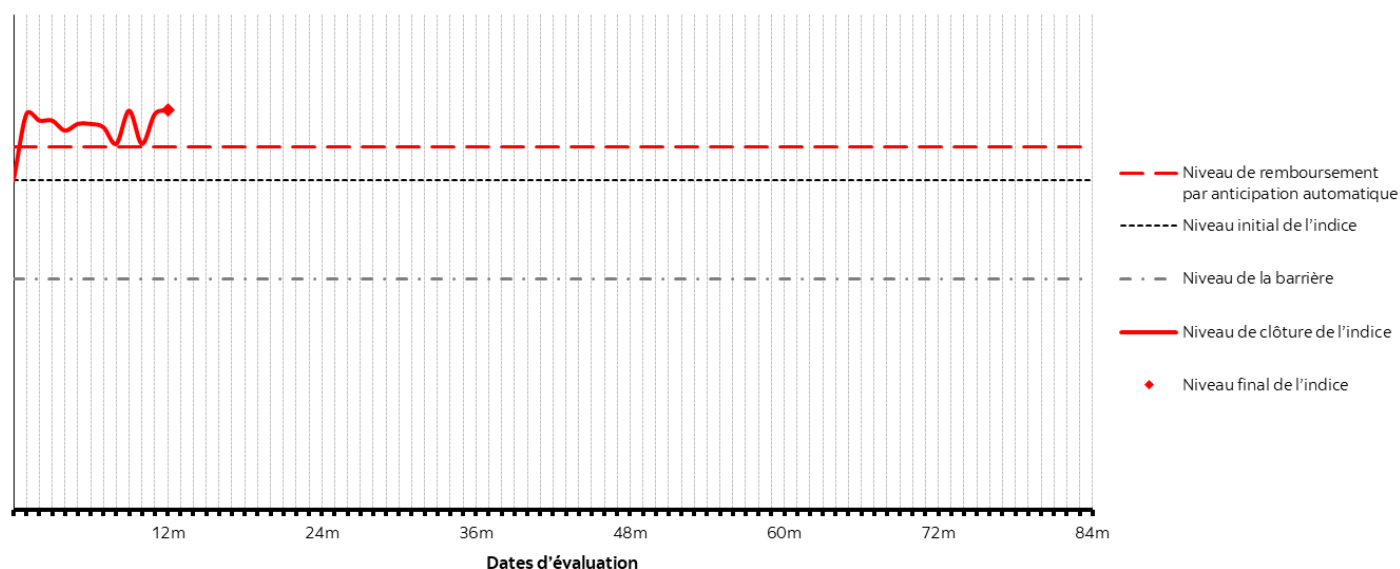
capital

100,00 \$ US par billet

Dans cet exemple, l'investisseur reçoit un coupon pour chacune des première à troisième et des douzième à quatre-vingt-quatrième dates d'évaluation du coupon, mais ne reçoit aucun coupon pour les quatrième à onzième dates d'évaluation du coupon, puisque le niveau de clôture de l'indice à chacune de ces dates d'évaluation du coupon est inférieur au niveau de la barrière.

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 38,76 \$ US par billet et un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ US par billet, à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ 4,79 % par billet.

Exemple n° 3 – Les billets sont automatiquement appelés au remboursement par anticipation à la première date de constatation puisque le niveau de clôture de l'indice à cette date est supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique.



Comme le niveau de clôture de l'indice (121,00) à la première date de constatation est supérieur au niveau de remboursement par anticipation automatique, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

capital

100,00 \$ US par billet

Dans cet exemple, comme le niveau de clôture de l'indice est supérieur au niveau de la barrière à chaque date d'évaluation du coupon applicable, l'investisseur reçoit un coupon à chacune des douze premières dates de paiement.

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 6,12 \$ US par billet et un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ US par billet, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé de 6,12 % par billet.

MISE EN GARDE

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres visés aux présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le capital des billets n'est pas protégé (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet) et l'investisseur pourrait recevoir un montant considérablement inférieur au capital initial à l'échéance. Avant de décider d'investir dans les billets, il est nécessaire d'étudier attentivement, avec ses conseillers, notamment ses conseillers en placement ainsi que ses conseillers juridiques, comptables et fiscaux, la pertinence du placement en fonction de ses objectifs de placement et des renseignements présentés dans le prospectus. La Banque, l'agent des calculs, Scotia Capitaux Inc. et Wellington-Altus Private Wealth Inc. ne font aucune recommandation quant à la pertinence d'un placement dans les billets par une personne donnée. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou non, aux États-Unis ou dans leurs territoires et leurs possessions, ni à des personnes des États-Unis (*U.S. person* au sens du *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933), ou pour leur compte ou à leur profit. En outre, les billets ne peuvent pas être offerts ni vendus aux résidents d'un territoire ou pays européen. « Banque Scotia » et « Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia » sont des marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les sommes versées aux porteurs de billets dépendront du rendement du cours des intérêts sous-jacents. À moins d'indication contraire dans le prospectus, la Banque ne garantit pas le remboursement du capital des billets ni ne garantit le versement d'un rendement sur les billets, à l'échéance ou avant (dans chaque cas, sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet). Les acheteurs pourraient perdre la quasi-totalité de leur placement dans les billets. Un placement dans les billets ne convient pas aux personnes qui ne comprennent pas les risques inhérents aux produits structurés ou aux dérivés. L'acheteur de billets sera exposé aux fluctuations du niveau de l'indice auquel les billets sont liés. Le niveau de l'indice peut être volatil, de sorte qu'un placement y étant lié peut aussi être volatil. Les acheteurs doivent lire attentivement les « Facteurs de risque » figurant dans le prospectus.

Les billets ne seront pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts. Les billets n'ont pas été notés et ne seront pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucune autre entité, si bien que les paiements aux investisseurs dépendront de la santé financière et de la solvabilité de la Banque.

Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un émetteur relié et associé à Scotia Capitaux Inc. au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

Bien que les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources jugées fiables, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties.

PROMOTEUR DE L'INDICE

« Standard & Poor's® », « S&P® » et « S&P 500® » sont des marques de Standard & Poor's Financial Services LLC et sont utilisées par la Banque aux termes de licences. Les billets ne sont pas promus, endossés ni vendus par Standard & Poor's. Standard & Poor's ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires des billets ou aux membres du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier, ou quant à la capacité de l'indice Standard & Poor's de suivre le rendement général des marchés boursiers. Le seul lien entre Standard & Poor's et la Banque est l'attribution de licences d'utilisation de certaines marques de commerce et de certains noms commerciaux de Standard & Poor's et de l'indice Standard & Poor's qui est établi, constitué et calculé par Standard & Poor's sans tenir compte de la Banque ou des billets. Standard & Poor's n'est pas tenue de prendre en considération les besoins de la Banque ni des propriétaires des billets pour établir, constituer ou calculer l'indice. Standard & Poor's n'est pas responsable des décisions concernant les prix et les quantités de billets qui seront émis et le moment où ils seront émis ou concernant l'équation pour la conversion des billets en espèces ni du calcul de cette équation, et elle n'a pas participé à ces décisions. Standard & Poor's n'a pas d'obligation ni de responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des billets.

STANDARD & POOR'S NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE NI L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE OU DES DONNÉES EN FAISANT PARTIE ET ELLE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'ERREURS, D'OMISSIONS OU D'INTERRUPTIONS TOUCHANT L'INDICE. ELLE NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AUX RÉSULTATS QUE LA BANQUE, LES PROPRIÉTAIRES DES BILLETS OU D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS OBTIENDRONT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE DONNÉES COMPRISSES DANS L'INDICE. STANDARD & POOR'S NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET NIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UNE FIN OU À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE L'INDICE OU DES DONNÉES QUI EN FONT PARTIE.

SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, STANDARD & POOR'S NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES PERTES DE PROFIT) MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE PAREILS DOMMAGES.

AVIS SUR LA MARQUE DE COMMERCE

^{MD} Marque de commerce déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence (s'il y a lieu). « Banque Scotia » est un nom commercial utilisé par les entreprises de services bancaires mondiaux aux grandes entreprises et banques d'investissement et marchés des capitaux de La Banque de Nouvelle-Écosse et de certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles exercent leurs activités. Ces sociétés incluent Scotia Capitaux Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants et régie par l'Organisme canadien de réglementation des investissements). Des renseignements importants d'ordre juridique peuvent être consultés à l'adresse www.gbm.scotiabank.com/fr/legal.html. Les produits et services décrits sont offerts par les entités agréées de la Banque Scotia seulement là où la loi le permet. Cette information ne s'adresse pas et n'est pas destinée non plus à quiconque réside ou est domicilié dans un pays où la diffusion de cette information est contraire aux lois. Tous les produits et services ne sont pas offerts dans tous les territoires.